

EXTRAIT du registre des Arrêtés du Maire  
du 12 Mai 2025

-----  
ARRÊTÉ

Portant réglementation sur la pose d'une  
benne Rue du Lavoir  
-----

Le Maire de la Commune d'ÉPINEUIL,

VU les articles L 2212-1 et suivants, ainsi que l'article L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police municipale ;

VU la demande formulée le 12 Mai 2025 par la Société Piscines Loisirs Confort située Avenue de Genève 89600 SAINT-FLORENTIN concernant une demande de pose de benne rue du Lavoir suite à la pose d'une piscine 14 rue Chaude à EPINEUIL

ARRÊTE :

**Article 1** – Du Mardi 13 Mai 2025 à partir de 8h00 au Vendredi 13 Juin 2025 jusqu'à 17h00, **une benne sera posée Rue du Lavoir.**

**Article 2** – Le présent arrêté sera affiché par la Société PISCINES LOISIRS CONFORT et par l'agent communal.

**Article 3** - **Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon la loi en vigueur.**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint d'Épineuil ou son délégué est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à La Sous-Préfecture d'AVALLON, Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Tonnerre, Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint d'Épineuil ainsi qu'à son délégué, la Société PISCINES LOISIRS CONFORT.

Le Maire

Françoise SAVIE EUSTACHE

